



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 3 juin 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

**6.1
BUDGET PRIMITIF 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois juin à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BIASOTTO Franck BAYONNE Serge CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DOITTAU Véronique FRANCES Michel GRENIER Maurice GRIMAUD Robert HAJIJE Samir LABORDE Pascale LAIGNEAU Annette LATTES Jean-Michel LHERMET Albert	MALNOUE Philippe MIEGEVILLE Jean-Louis MOLINA Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc PEREZ Danielle RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSSO Ida SAINT-MELLION David SANCE Bernard SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SUSSET Martine TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FOREST Laurent LAFON Arnaud	LATTARD Pierre SERIEYS Alain GLATIGNY Michel (non votant)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis MANDEMENT André MARIN Pierre SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François VIEU Annie BEILLE Marc RENAUX Catherine (non votant)
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	MIRC Stéphane
AXE SUD	
MORINEAU Christine	LERY Sébastien
COTEAUX BELLEVUE	
SAVIGNY Thierry	SOURZAC Jean-Gervais
CC RURALES DES COTEAUX DU SAVES ET DE L'AUSSONNELLE	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BOISSON Dominique, représentée par M. SUSIGAN
FAURE Dominique, représentée par Mme LAIGNEAU
LAGLEIZE Jean-Luc, représenté par M. HAJIJE
PERE Marc, représenté par M. FRANCES
PLANTADE Philippe, représenté par M. MOLINA
SERP Bertrand, représenté par M. CHOLLET
VIGNON-ESTEBAN Corinne, représentée par Mme RUSSO

Délégués titulaires excusés

ATSARIAS Roger
BOYER Maxime
CALVET Brigitte
DELPECH Patrick

DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
MARIN Claude
PACE Alain

TABORSKI Catherine
WINNENINCKX-KIESER
Jacqueline

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CAMBEFORT-ORTEGA Catherine
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 53	Votants : 60
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 60

Le présent projet de Budget primitif 2014 s'inscrit dans le cadre des hypothèses présentées lors du Débat d'orientation budgétaire (DOB) et du programme prévisionnel de travail qui l'accompagnait. Il était, toutefois, souligné que ce programme de travail 2014 resterait essentiellement tributaire des modalités de la 1^{ère} révision du SCoT (calendrier, champ et objets) qui seraient retenues par les nouvelles instances du SMEAT et engagée au 2nd semestre 2014.

Dans un premier temps, toutefois, il appartient au SMEAT d'approuver son budget primitif 2014, afin d'assurer le fonctionnement du syndicat sur la base de l'hypothèse retenue lors du DOB 2014, et se traduisant, en particulier, par un appel de contribution des collectivités membres du SMEAT fixé à 663 300 € (soit une diminution de 4,3% par rapport à 2013).

Il doit être précisé que le solde des recettes qui était attendue du FEDER (subventions au titre du projet Naturba) en 2013 n'ont pas pu, du fait de la durée des procédures de validation et de paiement des instances gestionnaires du programme européen, être versées au cours de l'exercice 2013, et doit donc être reporté en 2014.

Conséquence de ce retard de versement, le SMEAT a été amené à reporter en 2014 la 2nde partie (131 500 €) de son versement à l'AUAT au titre du programme partenarial 2013.

Le Budget primitif 2014 s'équilibre, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 730 100 €, et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 2 350 €.

Les principaux postes de ce budget primitif se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Chapitre 011 : Charges de gestion générale		436 475 €
o Loyer et charges (locaux SMEAT)	18 600 €	
o Location de matériel	5 000 €	
o Frais d'acte et contentieux	10 000 €	
o Publicité, publications	8 000 €	
o Frais d'affranchissement	6 500 €	
o Concours divers, cotisations (AUAT) (dont reliquat 2013)	364 500 €	
o Autres services extérieurs	23 875 €	
• Chapitre 012 : Charges de personnel		158 000 €
• Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		133 475 €
o Frais de missions élus	1 000 €	
o Autres dépenses obligatoires : GIP interSCoT	132 475 €	
• Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections		2 150 €
o Dotations amortissements et provision	2 150 €	

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses de fonctionnement de 730 100 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Participation des collectivités membres : 663 300 €
La répartition de ce montant de cotisation, conformément aux dispositions des statuts du SMEAT (pour 50 % au pro-rata de leur population (DGF), et pour 50 % au pro-rata de leurs recettes fiscales de l'année précédente), est détaillée en annexe 1.
- Subvention à recevoir du FEDER (Naturba) 65 000 €
- Autres recettes : 1 800 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes de fonctionnement de 730 100 €.

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 1 200 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 1 150 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de dépenses d'investissement de 2 350 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 1082 : FCTVA 200 €
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement) 2 150 €

L'ensemble de ces postes conduit à l'inscription d'un montant total de recettes d'investissement de 2 350 €.

Il est donc proposé d'adopter ce Budget Primitif 2014.

Le Comité Syndical,

entendu l'exposé de Monsieur le Président,

après en avoir délibéré, décide :

Article premier :

d'adopter le Budget Primitif 2014 du SMEAT, équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 730 100 € (sept cent trente mille cent euros) et en recettes et en dépenses de la section d'investissement à la somme de 2 350 € (deux mille trois cent cinquante euros) conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver le tableau des cotisations des collectivités membres, joint en annexe 1.

Article 3 :

d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 23 juin 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC